N° 964 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mardi 26 Mai 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 22 TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, 31, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

L'ALCOOLISME

A la veille de la discussion, dans la commission du budget, du nouveau projet d'impôt sur les boissons, nombre de nos confrères n'ont pas manqué de recommander à cette commission la lecture du remarquable rapport de M. le docteur Rochard sur les ravages de l'alcoolisme.

Les chiffres recueillis et mis en lumière par le savant hygiéniste sont, en effet, singulièrement suggestifs. Il a calculé, par exemple, que la valeur de l'alcool annuellement consommé en notre seul pays s'élevait, sans les droits, 128 millions 286,384 francs. Il estime que la valeur des journées de travail perdues par le fait de l'alcoolisme n'est pas inférieure en France à 1 milliard 340 millions 147,000 fr. Il évalue à 70 millions 842,000 francs les frais de traitement et de chômage.

Les frais occasionnés par le service des aliénés alcooliques sont de 2 millions 652,912 francs. Les suicides et morts accidentelles imputables à l'alcool représentent une perte de 1 million 922,000 francs. Les frais des répressions pour les crimes des alcooliques ne sont pas inférieurs à 8 millions 894,580 fr. Le bilan total, enfin, des pertes générales causées à la France par l'alcoolisme atteint suivant le docteur Rochard, le chiffre formidable de 1 milliard 555 millions 757,000 francs.

Il est clair qu'il y a forcément dans ces calculs une considérable part d'hypothèse; mais les conclusions de l'auteur n'en sont pas moins appuyées sur les statistiques les plus sérieuses, et les résultats de son travail ne sauraient être négligés par aucun de ceux qui se préoccupent d'asseoir sur des données vraies l'organisation de notre régime des alcools.

Entrons un peu dans le détail, avec notre savant guide, et citons encore quelques-uns des chiffres les plus frappants de son travail. Commentne pas être frappé par exemple, de ce fait que la proportion des fous alcooliques, qui était autrefois, dans les asiles, de 10, 14 0[0, y dépassait aujourd'hui 16 0[0 ? Chacun sait que le suicide suit exactement la même progression de la folie. « Alcoolisme, folie, suicide, sont trois fléaux qui marchent de front dans les sociétés modernes » ; mais il s'en faut que tous les peuples paient le même tribut à ce triple minotaure. Les races du nord comptent trois fois moins de suicides que celles du Midi ; elles boivent aussi — frappante coïncidence — trois fois plus d'alcool. La Saxe, par exemple, compte, pour un million d'habitants, 292 suicides annuels.

Le Danemarck enregistre chaque année, pour le même chiffre d'habitants, 251 morts volontaires et la Suisse, 239. La France et l'Angleterre viennent après, avec 180 et 175 suicides. Le plus sobre pays de l'Europe, l'Espagne, ne compte que 30 morts volontaires pour un million d'habitants.

On ne sait que trop l'influence de l'alcoolisme sur la criminalité. Les Allemands prétendent que dans leur pays le crime alcoolique atteint la proportion de 60 0[0. Les Anglais admettent que 42 0[0 des crimes commis sur le territoire de la Grande-Bretagne sont imputables à l'abus des boissons alcooliques. L'alcool est aussi la cause directe d'un très grand nombre de maladies : 14 0[0, dit-on, en Angleterre et en Autriche, 8 on 10 0[0 en France ; mais il ne faut pas oublier que c'est là une moyenne et que la proportion plus faible dans le Midi, est beaucoup plus élevée dans le Nord.

La grande République américaine est comme chacun sait, un des pays du monde où sévit avec le plus d'intensité le fléau de l'alcoolisme, et c'est à Washington que le ministre des affaires étrangères des États-Unis, a pu dire en pleine Assemblée : « Depuis dix ans, l'alcool a coûté à l'Amérique, une dépense directe de 3 milliards. Il a détruit 300,000 individus, il a envoyé 100,000 enfants dans les établissements de charité, 150,000 condamnés dans les prisons, 10,000 aliénés dans les asiles ; il a provoqué 1,500 assassinat et 2,000 suicides ; il a fait 200,000 veuves et 1 million d'orphelins. » Est-ce bien de pays européens marchent aujourd'hui sur les traces de la grande République d'outre-mer !

Aussi ne faut-il pas s'étonner que partout les Chambres et les gouvernements se soient mis à faire à l'alcool une véritable guerre fiscale, et à le taxer sans scrupule, comme source abondante d'impôts et comme fléau public. En Allemagne, le taux de l'impôt n'a-t-il pas passé, après l'échec du fameux projet bismarckien de monopole de 20 fr. à 62 et à 87 fr. par hectolitre ?

L'Autriche a élevé l'impôt et diminué le nombre des débits de boissons ; il ne pourra plus y en avoir qu'un désormais par commune de moins de 500 habitants. En Russie, malgré le droit formidable de 455 francs par hectolitre, la consommation est encore de près de 4 litres par habitant. En Angleterre, la taxe sur l'alcool atteint le chiffre de 477 francs par hectolitre : c'est la taxe *maximum* dans le monde.

La Belgique, qui n'a pas élevé les droits, paraît être le pays où se consomme relativement le plus d'alcool : les débits y sont au nombre de 50,000 ou de 1 par 43 habitants : il y a des localités, paraît-il, où l'on rencontre un cabaret pour 24 Belges. Comme conséquence, dit un statisticien, la consommation est évaluée annuellement à 12 litres d'alcool pur par tête et par homme... ou par femme.» Chez nous, en France, la consommation est actuellement de 4 litres par tête d'habitant, et la morale et l'hygiène sont d'accord pour déclarer que c'est trop.

Bien des propositions seront faites à notre Parlement, sans parler du projet du gouvernement. Elles ressembleront plus ou moins aux régimes tempérés ou draconiens en usage autour de nous ; mais nous pensons que nos Chambres feront bien de ne pas oublier que l'alcool n'est pas seulement un produit facilement imposable, mais qu'il est aussi, souvent, un poison mal déguisé ! Il ne sera donc pas hors de propos de se rappeler qu'il relève de l'hygiène aussi bien que du fisc, de songer à assurer la qualité du produit en même temps qu'à en diminuer quelque peu la quantité consommée. En matière d'alcool aussi, la question d'hygiène, étant donné le goût des consommateurs, n'est-elle pas une question sociale ?

Un vieux républicain.

La retraite des Commissaires de police

On nous assure qu'une pétition dans l'initiative du journal des commissaires de police circule, en ce moment, dans tous les commissariats de police de France et qu'elle se couvre rapidement de signatures.

Nous ne doutons pas une minute qu'elle reçoive l'unanimité des adhésions de ces modestes et vaillants fonctionnaires.

Peu de personnes se doutent de la situation étrange, injuste qui, par une anomalie inexplicable est faite à cette catégorie de serviteurs de l'Etat par la loi du 28 pluviose an VIII et les décrets du 28 mars 1852 et 17 février 1855 qui l'organisent. Ils sont divisés en cinq classes dont le traitement est de 1800 fr. pour la 5e, 2400 fr. pour la 4e, 3000 fr. pour la 2e, 4800 fr. pour la 1re et 6000 fr. pour la classe exceptionnelle ; ils sont très peu nombreux pour celles-ci. Comme on le voit, leur traitement est à peine suffisant pour les faire vivre si l'on songe qu'ils sont obligés, sous peine d'être mal notés, à tenir un certain rang et à avoir une certaine tenue.

Il leur est donc impossible de faire des économies suffisantes ceux qui ont une nombreuse famille à élever et, lorsqu'ils ont dépensé, sans compter, leur activité, leur jeunesse, leur santé et quelquefois l'heure de repos obligatoire a sonné, un décret du chef de l'Etat leur fait savoir qu'ils sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite. Quelle amère dérision, leurs droits à une retraite !... il n'y en a pas pour eux. Tous les autres fonctionnaires et employés de l'Etat en ont une ; les commissaires de police seuls sont exclus du droit commun.

Cependant quels sont ceux qui y on plus le droit qu'eux ? les services qu'ils rendent ne valent ils pas ceux des autres ? ne les voit-on pas constamment sur la brèche ? ils ont la responsabilité de l'ordre et de la sécurité publics. Ainsi on les voit toujours prêts à exposer leur vie pour l'arrestation des malfaiteurs ou pour les mesures à prendre contre les épidémies les plus meurtrières. Comment l'Etat les récompense-t-il à la fin de leur carrière ? En leur allouant quelquefois un modeste secours de quelques centaines de francs.

C'est là une injustice que le gouvernement républicain tiendra à honneur de faire cesser au plus vite ; il se souviendra que, pendant la crise redoutable qu'il vient de traverser, les commissaires de police ont été parmi les fonctionnaires qui lui ont été les plus fidèles et rendu de plus de services. Nous espérons que l'honorable ministre de l'intérieur, qui désirait si bien les agents de son ministère, voudra bien se souvenir des nombreux collaborateurs qui lui ont été si dévoués pendant les moments les plus critiques de la période boulangiste, tandis qu'on constituait tant de regrettables défaillances parmi les fonctionnaires mieux rétribués et mieux partagés.

La question de la retraite des commissaires de police nous paraît mûre ; il y a dans des années qu'elle a été traitée, elle est aujourd'hui plus que jamais, les législateurs et des hommes d'état. Tout le monde s'est trouvé d'accord pour reconnaître le bien fondé des réclamations des commissaires de police et cependant, la question a toujours été ajournée, on sait trop pourquoi.

En 1881, dans une séance de la Chambre des députés, M. Sarrien, alors ministre de l'intérieur, disait à la tribune, répondant à une interpellation :

« Je ne prétends pas que l'organisation de la police soit parfaite et qu'il n'y ait des améliorations à apporter à cette organisation, mais ces améliorations sont étudiées par le ministère de l'Intérieur; si des crédits nouveaux sont nécessaires pour assurer une police meilleure et plus forte, nous n'hésiterons pas à vous les demander. Ainsi, dans ma réponse à la première interpellation, j'ai indiqué que les commissaires de police des villes n'avaient pas droit à une pension de retraite.

« Voilà une amélioration à réaliser, qui est de nature à fortifier considérablement l'action de la sûreté générale. J'ai cru si le ministère des finances de cette question qui était à l'étude depuis un certain nombre d'années et sur laquelle je connaît d'Etat avait émis un avis favorable aux réclamations des commissaires de police ; le défaut de crédits avait fait ajourner cette utile réforme, mais j'ai lieu de croire que nous ne tarderons pas à arriver à une solution de nature à concilier les intérêts du trésor et ceux du personnel. »

A quoi ont abouti ces belles promesses ? Hélas! les projets dorment encore dans la poussière des cartons et la situation des commissaires de police ne s'est pas améliorée. De temps en temps, un fait-divers sinistre vient nous le rappeler en faisant connaître qu'un de ces malheureux vient de se suicider pour échapper à l'affreuse misère qui lui est échue en récompense de trente années de dévouement à la cause de la société. Le dessus, les journaux s'indignent, signalent au gouvernement la situation étrange faite aux commissaires de police par la législation actuelle et la question tombe encore une fois dans l'oubli jusqu'à la nouvelle et nouveau suicide causé par les mêmes motifs.

Quelques villes ont essayé de combler cette lacune organisant des caisses de retraite au profit des commissaires de police, telles que Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, etc., mais les municipalités de ces villes ont oublié que les commissaires de police sont des fonctionnaires de l'Etat et, comme tels, à la disposition du ministre de l'Intérieur qui les déplace quand bon lui semble, de sorte que presque tous ceux qui y passent, après y avoir, pendant quelques années, versé le premier denier de leur 5 0[0 de retenue, sont appelés ailleurs et perdent ainsi, sans profit, toutes les sommes versées.

Beaucoup de fonctionnaires ont subi les mêmes retenues successivement dans plusieurs des villes citées plus haut et les ont perdues de même sans profit. N'est-ce pas triste de constater de semblables abus ? et n'est-il pas temps de les faire cesser ?

Beaucoup de Conseils généraux, depuis quelques années, ont émis des vœux en faveur de la pension de retraite des commissaires de police, notamment celui du Nord, au cours d'une session, en 1881.

Le vœu est aujourd'hui au socialisme tout le monde, y compris l'Etat, s'occupe d'améliorer le sort des petits, on organise des caisses de retraite pour les ouvriers ; il est même question de diminuer les heures de leur travail ; les commissaires de police qui doivent leurs services, la nuit, comme le jour et assaqués on augmente sans cesse la besogne que sans qu'ils s'en doutent ils voient qu'on la leur diminue, obtiendront-ils gain de cause ? Nous l'espérons vivement, car ce pas leur donner satisfaction, serait une iniquité, ce serait ne pas vouloir penser des services qu'ils ont rendus et rendent encore à l'Etat et jeter parmi eux le découragement.

Qu'on se rassure pas nous parler de question budgétaire ; ces subventions au lieu de sociétés ou d'institutions qui ne rendent pas la millième partie des services que rendent les commissaires de police; ils ne peuvent pas d'ailleurs être plus mal traités que les employés des autres administrations dont nous ne contestons certes pas les services mais qui ne sont pas plus intéressants que ceux dont nous plaidons la cause, car ils sont les gardiens de notre fortune, de notre honneur et de notre sécurité.

Platon, dans son recueil des lois et, après lui, Aristote, son disciple, en rangent au nombre des magistrats « sans lesquels aucune république ne peut subsister. »

Nous espérons que nos ministres et notre parlement auront pour eux un peu de considération que leur accordaient les grands esprits de l'antiquité et qu'ils prendront leur cause en mains, cause juste s'il en fut.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

VOYAGE DE M. CARNOT

Mont-de-Marsan, 24 mai. — M. Carnot a été accueilli à trois heures par les cris chaleureux de : Vive Carnot ! Vive la République ! M. Constans a été l'objet de plusieurs ovations. La population était considérable dans les rues coquettement ornées. Sur la place de la Gare on avait élevé un immense arc de triomphe en sapin, sous lequel étaient six pasteurs landais montés sur des échasses, vêtus de manteaux en peau de chèvres et coiffés de livrées.

M. Carnot a invité M. Boyer, photographe à l'Elysée à photographier le groupe de pasteurs, les uns tricotant, les autres filant de la laine.

A la préfecture, le buste de M. Carnot fondu d'après une maquette de Falguière lui a été offert par les ouvriers des forges de Laboueyre. La réception des autorités a eu lieu ensuite.

Mont-de-Marsan, 24 mai.

MM. Carnot et Constans sont partis pour Paris à 11 h. du soir.

Conférence de M. Jamais

Amiens, 24 mai. — M. Jamais, député, a fait aujourd'hui une conférence au théâtre sur le progrès démocratique.

La conférencier a recommandé l'union derrière le drapeau de la République impersonnelle déjà si féconde en heureux résultats, surtout pour la classe ouvrière.

Mort de Roumanille

Avignon, 24 mai. — Ce matin, à neuf heures, M. Joseph Roumanille, le célèbre écrivain provençal, est mort. Il était né en 1818 à Saint-Rémy (Bouches-du-Rhône). Etant professeur dans deux pensionnats de Nyons et d'Avignon, il avait publié ses premiers vers provençaux *Li Margaridèto* (1847) et *Li Sounjarèllo*, puis des causeries populaires — toujours en langue natale — dans un petit journal d'Avignon, la *Commune*, qui fut le premier des journaux à un sou. C'est alors qu'il rencontra Mistral. Ils élaborèrentensemble le projet d'une restauration de la langue et de l'esprit provençal.

Avec leurs premiers disciples, ils fondèrent le Félibrige (1854), dont le premier organe, aujourd'hui populaire, fut l'*Armanak provençau*. Roumanille publia successivement deux recueils de contes et de poésies, *Les Oubrèvo* en prose et en vers (1862), puis les *Contes provençaux*, dont quelques-uns comme le *Curé de Cucugnan*, firent son nom célèbre.

Il était depuis 1888 *capoutié*, grand maître du Calibrige, charge qu'il l'avait précédé Mistral.

Les funérailles de Roumanille auront lieu mardi matin à Saint-Rémy.

HAUTE TRAHISON

L'Affaire de la Mélinite

Nous avons annoncé hier que M. Turpin, inventeur de la mélinite avait été arrêté à Colombe en même temps que M. Triponet, représentant de la maison Armstrong, capitaine de l'armée territoriale, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris sous l'inculpation de haute trahison.

Voici de nouveaux renseignements sur cette affaire qui causera dans toute la France et à l'étranger un émoi non moins retentissant.

Malgré la douloureuse émotion que nous cause cette infâme trahison, nous nous voyons obligés de révéler point par point les crimes commis par les traîtres qui sont aujourd'hui sous les verrous.

La dénonciation

Il y a trois jours parut chez l'éditeur Savine un livre intitulé *Comment on a vendu la mélinite*, et dont l'auteur était M. Turpin, inventeur de la mélinite, dont le nom fut prononcé en 1888, lorsque l'on reprochait au ministère de la guerre de n'avoir pas assuré à la France le monopole de cette invention.

Le livre de M. Turpin est en vérité un long réquisitoire qu'il a lui-même résumé en une dénonciation dont voici le texte in-extenso. Il qu'il a adressée dans le courrée d'hier à M. le procureur de la République et à M. le ministre de la guerre :

Eugène TURPIN
Inventeur de la mélinite
Chevalier de la Légion d'honneur
Lauréat de l'Institut de France
Académie des Sciences, etc.

Crime de haute trahison
DÉNONCIATION

Colombes, mai 1891.

A MM. les Sénateurs, Députés et Conseillers municipaux de France
A l'Armée et à la Presse française

Messieurs,

Je soussigné, Eugène Turpin, déclare dénoncer par les présentes, pour CRIME DE HAUTE TRAHISON :

Le sieur Emile Triponé, représentant de commerce, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine d'artillerie territoriale, fournisseur du ministère de la guerre, demeurant à Paris, 55, rue de Rome, et à Neuilly-sur-Seine, 36 bis, boulevard d'Argenson ; et tels complices que l'instruction et l'enquête découvriront.

Conformément à la loi sur l'espionnage, et notamment à l'article 4 de cette loi — je demande que le général Mathieu, directeur de l'artillerie à Paris ; le colonel Deloye, chef du bureau de l'artillerie, 3e direction, d'où sont sortis les plans calqués et copiés par Triponé et de ses parents et employés, le sieur Feuvrier père, d'après les propres déclarations de Triponé, — le général Mathieu et le colonel Deloye étant dépositaires, en raison de leurs fonctions, des documents secrets dont les copies ont été livrées à l'étranger par Triponé, — soient mis en cause et déclarés responsables.

Et, conformément à l'art. 9 de la loi sur l'espionnage, que les directeurs de la Société Armstrong ; le capitaine Noble, le colonel Dyer et le sieur Vavasseur, soient poursuivis ainsi que leur ingénieur Marjoribanks, pour avoir reçet employé en pleine connaissance lesdits plans et document secrets français livrés à eux par le sieur Triponé, qui est devenu leur représentant depuis cette livraison.

L'historique des négociations

Au cours de l'année 1888, alors que j'étais allé en Angleterre sur les propositions et instances du sieur Triponé pour négocier mes brevets avec la Société Armstrong, conformément à mes droits, quinze mois après avoir recouvré ma liberté d'action vis-à-vis du gouvernement français, et après avoir prévenu et mis en demeure le ministère de la guerre de ne rien si ou ne m'entendait conserver à la France mon invention Mélinite, et n'avoir pas même reçu de réponse, j'ai été témoin de la remise, par Triponé, aux directeurs et employés de la Société Armstrong, sus-indiqués, des documents suivants :

Plan du dépôt officiel français de Bourges, portant le cal de la signature du général Boulanger, sous le ministère duquel ces plans avaient été adoptés.

Plans de la mélinite, dite fusée R. F.

Plans des obus de grande capacité et de gros calibres en acier embouti et de l'outillage pour les construire.

Plans des obus de campagne de 90 millimètres, avec la méthode de chargement, cartouche pantalone, etc.

Rapports de la commission de Calais (tirs, transports, etc.)

Rapports de la commission de Bourges.

Rapports des commissions de Gavre et de Toulon.

Plans des appareils de fusion et de chargement des obus à la mélinite, etc.

Le refus de M. Turpin

Je soussigné déclare qu'ayant en connaissance de ces faits j'ai refusé d'accepter, par lettres motivées, les sommes importantes (750,000 francs et des intérêts), qui m'étaient offertes par la société Armstrong, pour prix de mes brevets, ne voulant à aucun prix m'associer, directement ou indirectement, à cet acte de haute trahison, couvrir de mon nom ce crime odieux, ni concourir à l'exploitation industrielle des engins officiels français, dont la livraison était, en fait, contraire à mes intérêts et blessantes par amour-propre d'inventeur, puisque c'était amoindrir la valeur de mes brevets et de mes inventions.

A la suite de la livraison des plans officiels par Triponé, la Société Armstrong, pour exploiter et construire les engins français et les fournir à l'Italie, à l'Autriche, à la Chine, etc., etc., s'était construite un immense établissement emplisant sur la Tyne, à Elswick-Works, près Newcastle, lequel s'était installé un puissant outillage construit sur les plans français.

Ce n'est donc pas seulement mon invention qui a été livrée et qui est exploitée au fond de mes droits mais bien tout un système de défense de la France, et le plus important de tous en cas d'invasion.

Je déclare, en outre, n'avoir jamais consenti à négocier mes brevets, malgré les propositions qui m'ont été faites de l'étranger, par suite du refus de ma haute trahison, qui ont été révélés par la presse.

Rapport de la commission d'enquête

A la suite de mes dénonciations, notamment à l'autorité militaire, une commission spéciale a été nommée le 17 mai 1890 ; elle fonctionné, depuis le 14 juillet 1890 jusqu'au février 1891, sous la présidence du général Ladvocat, nouvellement mis en cause, en 1888, par le sieur Triponé. Cette commission avait pour mission d'examiner, d'une part, mes légitimes revendications pour le tort qui m'a été causé par la livraison de mes pièces officielles à l'étranger, et, d'autre part, mes dénonciations contre le sieur Triponé au sujet de sa trahison.

J'ai fourni, tant au ministre qu'à la commission, soit directement, soit indirectement les preuves matérielles de mes dénonciations.

Ayant en connaissance du rapport de la commission, et le sieur Triponé étant encore en liberté, je viens, en présence de ce déni de justice et l'immensité du crime commis : livraison à l'étranger des secrets de la défense nationale, faire appel au patriotisme, à l'hon-

---

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 119

LES MILLIONS

De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

Au bout de dix minutes, Rabiot, épuisé, haletant, hors d'haleine, ayant du sang dans les yeux et les oreilles, de la bave aux lèvres, s'affaissa sur un siège, lourdement, comme une masse.

Il essa de rugir, s'épongea le front, s'essuya la figure et, peu à peu, sa fureur s'apaisa.

Alors Fourel osa se rapprocher de son terrible complice.

— Cousin Rabiot, dit-il humblement, le mal n'est peut-être pas aussi grand que vous le croyez.

Rabiot se redressa et lança à son complice un regard foudroyé.

— J'ai été témoin invisible de ce qui s'est passé, continua Fourel, et ce que la petite et le jeune homme ont dit, je l'ai entendu.

— Ah !

— Je commence par vous dire que votre nom n'a pas été prononcé.

Ceci parut rassurer quelque peu Rabiot, car son regard devint moins farouche.

— La petite avant raconté que sa mère voulait la marier, poursuivit Fourel, le jeune homme lui demanda le nom de l'homme qu'on voulait lui faire épouser; mais, pour je ne sais quelle raison, elle refusa de vous nommer.

— C'est toujours ça de sauvé, murmura Rabiot.

— Je savais bien que vous seriez furieux contre moi, cousin Rabiot, et que, dans un premier mouvement de colère, vous dites homme à me broyer la tête ; pourtant je n'ai pas hésité à venir vous prévenir immédiatement, afin que vous avisiez.

La chose ne me paraît pas, à moi, aussi grave qu'elle en a l'air; quand je vous aurai raconté la conversation que j'ai entendue, vous jugerez et vous verrez ce qu'il y a à faire.

— Comment avez-vous pu entendre?

— Vous allez voir : Je descendai le chemin creux quand tout à coup un bruit de voix arriva à mon oreille. Je m'arrêtai et, presque aussitôt je reconnus la voix de la petite. Ce m me fit un effet... Je m'avançai lentement, évitant de faire le moindre bruit. Quand je ne fus plus qu'à quinze pas des causeurs, je passai ma tête à travers la haie pour les voir.

Ah! cousin Rabiot, j'eus la chair de poule en reconnaissant que je ne m'étais pas trompé, que c'était bien la petite qui causait avec un jeune homme que je ne savais pas encore être Lucien Morel. Naturellement, je me cachai dans la haie et m'arrangeai de mon mieux pour tout voir.

— Ils ne vous ont pas aperçu?

— C'était impossible, vu l'épaisseur de la haie. Cependant, en me blottissant, il se fit un petit bruit dans les branches et le feuillage, et la petite, qui a l'oreille fine, entendit et s'effraya. Mais lui la rassura en lui disant que c'était un oiseau, un merle, qui avait fait dans la haie le bruit qu'elle venait d'entendre. Bref, voilà comment j'ai pu surprendre à peu près tout ce qu'ils ont dit, car il n'y avait qu'un instant qu'ils étaient ensemble.

— Ainsi c'est par hasard qu'ils ne sont rencontrés?

— Par hasard, cousin Rabiot. Et si je n'avais pas mal fermé la porte... Mais quand je me cognerais la tête contre les murs, je ne puis faire que ce qui est ne soit point. Lucien Morel s'attendait si peu à rencontrer la petite, qu'il ne savait même pas qu'elle était à Ville-d'Avray; il la croyait dans le midi de la France...

— Soit, mais qu'est-ce qu'il faisait là ?

— Il dessinait. Ces artistes, ils vont partout.

— Il y a là une étrange fatalité, grogna Rabiot.

— C'est bien vrai, cousin Rabiot; et c'est comme un fait exprès.

— Voyons, qu'ont-ils dit ?

— Oh ! un tas de bêtises d'amoureux.

— Elle a dû se plaindre?

— Oui, d'Anastasie et de sa mère qui veulent la marier à un homme qu'elle déteste, qu'elle a en horreur.

Rabiot fit une horrible grimace.

— Elles trouvent très malheureuse à la Tourelle, continua le tonnelier; on l'empêche de sortir, d'écrire, on la surveille, elle est comme en prison.

— Et a dit tout cela au jeune homme ?

— Oui, et elle suppconne un complot; mais elle ne sait rien. Elle a beau chercher le pourquoi de ceci, le pourquoi de cela, elle ne comprend pas.

— Assurément, elle ne peut pas comprendre. Mais elle a dit à Lucien Morel qu'elle était à la Tourelle, comme prisonnière, ce qui est un peu la vérité, et ce mandit galopin va vouloir fourrer son nez dans nos affaires. Il aime la petite, et il y a là un énorme danger. Il faut tout ce qu'on vous avez fait, ma foi, du bel ouvrage.

Pour notre tranquillité et le succès de l'affaire, il fallait que ce petit barbouilleur ignorât la retraite de la mère et de sa fille ; et maintenant... oh ! il sait trop de choses!... Il va tout raconter à Georges Ramel et probablement au comte de Soleure, et nous allons avoir à lutter contre ces gens-là.

Sans doute le comte de Soleure ne peut pas deviner que la vieuve Lureau est la fille de Claire Coudrier, mais il paraît bien tranquille de ce côté; mais s'il prend fait et cause pour l'amoureux, comme c'est à craindre, il peut nous créer de nombreuses difficultés, se mettre en travers de nos projets, enfin, empêcher mon plan de réussir.

Ce comte de Soleure est un vieux fou, qui a la manie de vouloir être le protecteur de tout le monde.

— C'est donc pour ça que le garçon conseillait à la petite de ne pas rentrer à la Tourelle, de le suivre à Paris, lui disant qu'il la mettrait sous la protection du comte de Soleure.

— Vous voyez, vous voyez! exclama Rabiot. Ah! ah! continua-t-il d'une voix creuse, et vous prétendez que le mal n'est pas aussi grand que je le crois. Il est irréparable.

— Peut-être que non, cousin Rabiot.

— Je vois, moi, et j'ai compris tout de suite que tout était perdu... Allez les chercher, maintenant, les millions! Vous n'avez plus qu'une chose à faire : retourner à Beaugency car vous n'êtes bon qu'à crever de misère sur vos longanes.

Si seulement j'avais quelques jours devant moi, on pourrait enlever la mère et la fille, sous un prétexte quelconque, les conduire très loin et s'arranger de façon à ce qu'elles soient, cette fois, introuvables. Mais dès demain, j'en suis sûr, nous aurons sur les bras Lucien Morel, le comte et son gendre.

— Cousin Rabiot, voilà ce qu'il faut empêcher.

— Comment, s'il vous plaît? Pauvre bonhomme, parce que vous gardez la porte de la ville, croyez-vous pouvoir en défendre l'entrée au comte de Soleure, accompagné d'un commissaire de police ?

Allez, allez, vous vous fourrez dans un joli guêpier. Plus j'examine la situation, m ous je vois qu'il est impossible d'en sortir.

— Qui sait ?

— Mais comprenez donc que, si nous avions mille à partir avec la police, nous aurions tout à craindre.

Ce matin, Lucien Morel répétera à son maître ce que lui a dit Eugénie, Georges Ramel instruira aussitôt son beau-père, et demain, vous entendez, bonhomme? demain Anastasie sera la visite du comte de Soleure. Oh! ce Lucien Morel, si je le tenais!

Fourel jeta un regard furtif du côté de la porte, se rapprocha plus près de Rabiot, et, à voix basse :

— Si vous le voulez, dit-il, ce soir vous le tiendrez.

Rabiot sursauta.

— Hein ! fit-il.

— Eh! la petite se sont donné rendez-vous dans le jardin de la ville.

— Vous êtes sûr ?

— J'ai entendu.

— Alors il n'est pas retourné à Paris ?

— Bien sûr que non.

— Mais pourquoi ce rendez-vous ? Je ne vois pas...

— La petite avait hâte de rentrer et grand'peur d'être surprise avec son amoureux. — « J'aurais encore bien des choses à vous apprendre, disait-elle, mais je ne peux pas, le jardinier revienne et nous trouve ensemble. » Alors ne voulant pas la retenir, mais trouvant qu'ils n'avaient pas assez causé, le garçon lui demanda de lui accorder un rendez-vous, et elle a accepté.

— Ah ! ah ! fit Rabiot sourdement.

— A dix heures et demie, quand sa mère et Anastasie seront couchées et qu'elle les croira endormies, la petite sortira de sa chambre, descendra au jardin, frappera deux coups contre la porte et le jardinier n'aura pas la clef pour ouvrir, l'amoureux escaladera le mur.

Le regard de Rabiot s'éclaira d'une lueur sinistre.

Il resta un moment silencieux, regardant fixement Fourel.

— Maintenant, dit-il, je comprends pourquoi vous vous êtes dérangé pour venir me pas avoir des conséquences aussi fâcheuses que c'était à craindre. Mais pourquoi ne pas m'avoir parlé tout de suite de ce rendez-vous ?

— Vous ne m'avez pas laissé le temps.

— Eh bien, qu'allons-nous faire ? Avez-vous une idée ? demanda Rabiot, cherchant à saisir la pensée de son complice.

— Cousin Rabiot, c'est à vous de voir.

— Ah ! vraiment... Ainsi, il faut que ce soit moi qui répare vos sottises.

— Dites-moi ce que je dois faire.

— Est-ce que vous ne le voyez pas ?

— Non, cousin, mais...

La lueur sinistre reparut dans les yeux de Rabiot.

— Mille tonnerres, prononça-t-il d'un ton farouche, il ne faut pas que ce Lucien Morel rentre à Paris, non, il ne le faut pas. Je ne lui voulais pas de mal, à cette espèce de barbouilleur; mais notre sûreté avant tout ; il y a nécessité à l'empêcher de nous nuire. Tant pis pour lui. Pourquoi est-il venu à Ville-d'Avray ? Pourquoi se met-il en travers de mon chemin? Quand je rencontre un obstacle, je le renverse, je le brise.

Fourel, qui veut la fin veut les moyens, n'est-ce pas?

— Oui, c'est vrai, cousin Rabiot.

— Eh bien, il faut que Lucien Morel disparaisse et qu'on n'entende plus parler de lui.

Fourel frémissa.

— Oh ! fur... murmura-t-il.

Il leur aux débarrasser de Lucien Morel, répliqua Rabiot d'une voix sombre, ou nous sauver de Ville-d'Avray ; il faut choisir : considérer les millions de monsieur Joramie comme perdus pour nous ; c'est à choisir.

— Cousin Rabiot, il faut, je le vois bien, que le garçon y passe ; mais...

— Quoi encore ?

— Faut-il que ce soit moi seul ?...

— Dites donc tout de suite que vous avez peur.

— Moins que ça ferait trembler.

— C'est bien, assez. Comme vous pourriez commettre encore quelque maladresse ou faire une mauvaise blouque, je ferai vre vous, cette nuit, dans le jardin. Nous attendrons ensemble la visite du bel amoureux.

Où est-il dîné ? Le savez-vous ?

— Non ; mais je l'ai vu se diriger vers le bois.

— S'il va se promener dans le bois après avoir vu sa belle, ce ne peut être qu'il pour y rêver, et cela semble indiquer qu'il ne connaît personne à Ville-d'Avray.

— Toutefois, Fourel, continua Rabiot, il serait bon de savoir ce qu'il va faire jusqu'à l'heure du rendez-vous : il est probable qu'il s'attendra pas dans le bois que la nuit venue. Vous allez rentrer à la ville, vous changerez de costume et vous vous mettrez à la recherche de notre homme. Vous n'aurez pas de peine, je crois, à le trouver. Comme il ne vous connaît pas, vous pourrez le suivre à distance et le surveiller. D'ailleurs, préoccupé et tout à ses pensées, comme il doit l'être, il ne remarquera certainement point qu'il est espionné.

(A suivre.) EMILE RICHEBOURG